

N° 2 - 70 / 2006 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ACQUISITION ET LOCATION DE BUS NEUFS AVEC POSSIBILITE D'ACQUISITION DES BUS LOUES

Pilote : Transports Urbains

Autres services concernés : Direction Générale des Services
Affaires Générales Juridiques et Marchés Publics
Finances et budget

PUBLIE LE

05 JUL. 2006

Monsieur Louis GOMBAUD, rapporteur,

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a engagé une réflexion sur l'adaptation du réseau des transports urbains en vue d'améliorer le service offert aux usagers et favoriser l'utilisation des transports en commun dans l'agglomération. Le souci d'améliorer les conditions de travail des agents des transports urbains a également guidé les réflexions des élus communautaires. Par ailleurs, au regard du transfert de la compétence transports scolaires et réguliers sur la totalité du PTU, il est apparu opportun d'organiser l'extension du réseau ALBIBUS qui ne concernait que les communes d'Albi, Le Sequestre et partiellement Saint-Juéry depuis 2005, vers plusieurs communes périphériques (Arthès, Marssac, Lescure, Terssac, Saint-Juéry, Cunac, Cambon).

Parallèlement, compte tenu de l'âge moyen élevé du parc de véhicules (plus de 13 ans) et des coûts de maintenance élevés, un programme de renouvellement a été décidé par la commission Aménagement de l'Espace/Transports et le Bureau communautaire. Ce programme porte sur l'acquisition et le rachat après location de 18 bus neufs équipés d'un système billettique afin de permettre le développement de l'intermodalité sur le territoire de l'agglomération.

L'estimation de cette opération de renouvellement du parc portait sur 4,5 M d'€ maximum répartis sur 3 exercices en fonction des options d'équipements qui pourraient être retenus.

Un marché a été lancé sous la forme négociée a été lancé conformément à l'article 71 du Code des Marchés Publics. Un Avis d'Appel à la Concurrence a été envoyé le 3 avril 2006 avec remise des candidatures le 11 mai à 12 heures.

Six candidatures reçues ont été jugées recevables :

- **DIETRICH SUD**, route de Valdéries – 81380 LESCURE d'ALBIGEOIS
- **EOBUS France**, 2 rue du Vignolle – 95206 SARCELLES
- **HEULIEZ BUS**, la CRENUERE - 79700 RORTHAIS
- **IRISBUS**, Le parc Technologique de Lyon, 9, allée Irène Juliot Curie – 69806 ST PRIEST
- **MAN – NEOMAN**, 4 allée des Performances – 93165 NOISY LE GRAND
- **VAN HOOL France**, rue de la ferme, ZI de Fosses – 95472 FOSSES.

La Personne Responsable des Marchés a sélectionné les candidats le 22 mai 2006.

Le DCE a été envoyé aux 6 candidats le 24 mai 2006.

A la date prévue de remise des offres le 9 juin 2006, cinq candidats ont remis une offre. Ces cinq offres ont été jugées recevables. :

- DIETRICH SUD
- EVOBUS France
- HEULIEZ BUS
- IRISBUS
- MAN NEOMAN

Une demande de compléments d'informations et de négociation technique a été envoyée aux candidats par télécopie le 16 juin 2006. La réception des réponses par télécopie était fixée au 20 juin 2006. La commission d'appel d'offres réunie le vendredi 23 juin 2006 sur le rapport d'analyse des offres établi par la PRM a jugé l'offre de MAN - NEOMAN techniquement et économiquement la plus avantageuse

Il est proposé au Conseil :

↳ D'approuver l'attribution du marché d'acquisition et de rachat après location de bus neufs à la société MAN - NEOMAN pour un montant minimum de 1.500.000 € et un montant maximum de 4.500.000 €

↳ D'autoriser le Président à signer ledit marché

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics,

VU le procès-verbal de la Commission d'appel du 23 juin 2006, pour l'attribution du marché d'acquisition et de rachat après location de bus neufs,

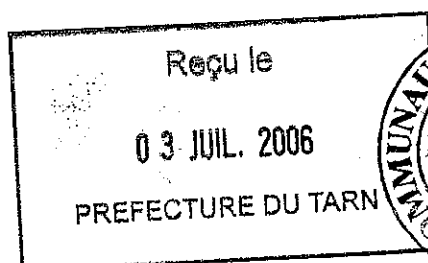
ENTENDU LE PRESENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

↳ **APPROUVE** l'attribution du marché d'acquisition et de rachat après location de bus neufs à la société MAN-NEOMAN pour un montant minimum de 1.500.000 € et un montant maximum de 4.500.000 €

↳ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit marché

↳ **PRÉCISE QUE** les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe des transports urbains de l'exercice en cours.



Pour extrait conforme,
Fait le 27 Juin 2006

Le Président,
Philippe BONNECARRÈRE